

Le renouvellement de la philanthropie dans une très petite ville, à la suite d'une grande tragédie. Le cas de la Ville de Lac-Mégantic

Benoît Lévesque

Professeur émérite - UQAM



institut Mallet

Pour l'avancement
de la culture philanthropique

MAI 2019

Table des matières

INTRODUCTION	2
UNE PETITE VILLE EN STAGNATION DÉMOGRAPHIQUE ENTOURÉE DE MUNICIPALITÉS RURALES EN DÉCLIN	3
LA PLUS GRANDE TRAGÉDIE FERROVIAIRE AU CANADA	5
L'URGENCE PREMIÈRE, LE RÉTABLISSEMENT DES PERSONNES.....	7
LA RECONSTRUCTION DU CENTRE-VILLE : FAIBLE TRANSPARENCE, MAIS GRANDE DÉMARCHE DE CONSULTATION DES CITOYENS.....	10
CONCLUSION.....	17
BIBLIOGRAPHIE	20

Introduction

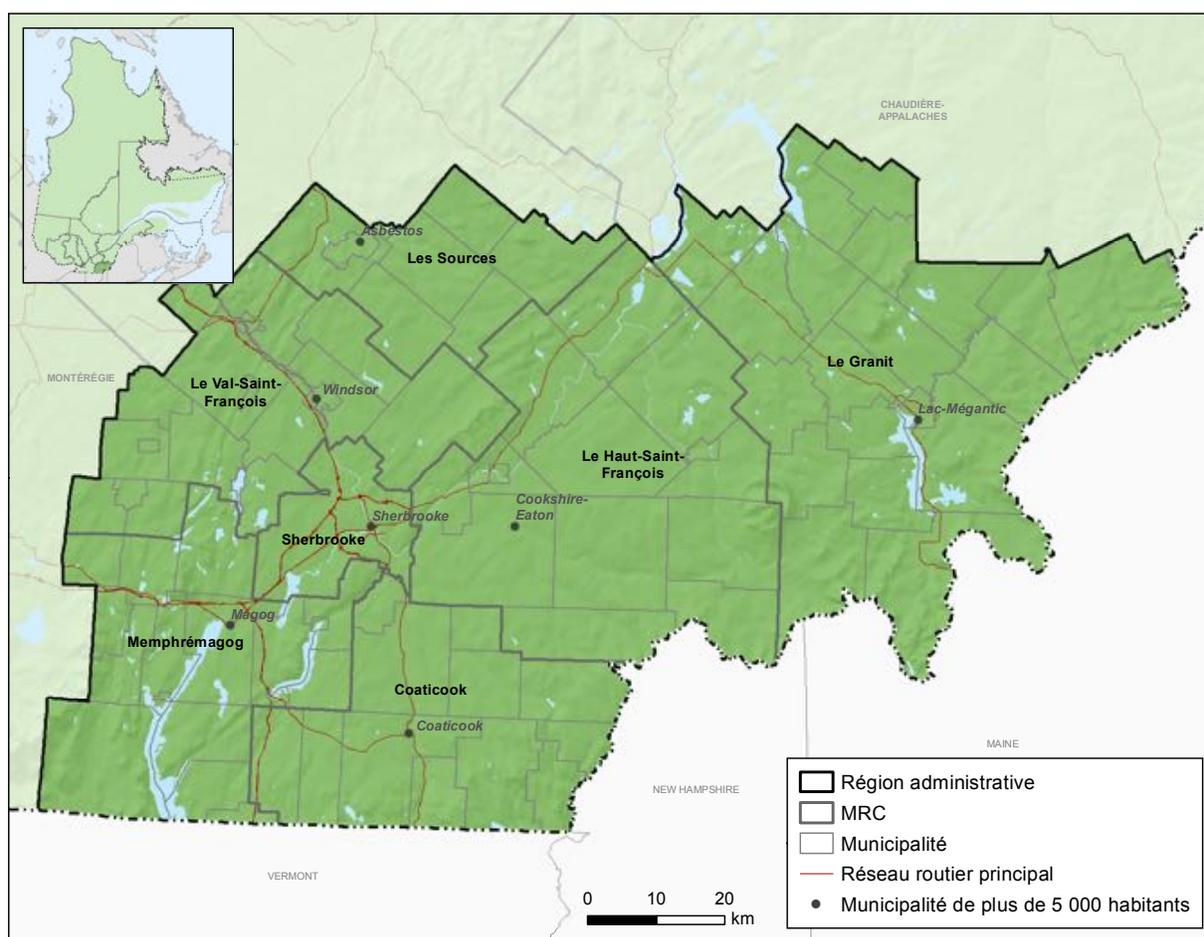
À première vue, la réaction à la catastrophe du Lac-Mégantic, qui s'est produite le 6 juillet 2013, est relativement traditionnelle sous l'angle de la philanthropie. Mais, en y regardant de plus près, elle est instructive et surtout révélatrice de tendances lourdes touchant le monde philanthropique. C'est ce que nous tenterons de montrer dans la présentation de ce cas. Dès maintenant, deux éléments dignes d'intérêt méritent d'être relevés : d'une part, la forte capacité de la philanthropie à mobiliser rapidement des dons d'argent, de biens, de temps et d'expertises; d'autre part, sa capacité à œuvrer en partenariat avec les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et les entreprises. Dans le cas d'une catastrophe, les donateurs ne se questionnent pas sur la cause, l'urgence est partagée largement et les besoins circonscrits dans le temps. Enfin, la tragédie du Lac-Mégantic laisse voir comment les acteurs locaux ont été réceptifs à l'aide philanthropique venue de l'extérieur, y compris celle relevant d'une conception élargie qui mise sur l'innovation sociale et l'entrepreneuriat social.

Pour cette petite ville, la contribution philanthropique à la suite de la catastrophe ferroviaire survenue dans la nuit du 5 au 6 juillet 2013 a permis de faire le lien entre le rétablissement des personnes et la reconstruction du centre-ville. Cela ne s'est pas fait sans méfiance ni conflits. Cependant, l'engagement citoyen et l'engagement philanthropique ont tiré le plus souvent dans la même direction, entraînant un engagement entrepreneurial plus soucieux du social et de l'environnement. Cinq ans plus tard, la reconstruction n'est pas terminée et les blessures ne sont pas toutes guéries mais l'avenir s'annonce meilleur, laissant même place au rêve, tel que celui de réinventer la ville, même si ce rêve n'est pas partagé par tous en raison de pertes comme la destruction d'une partie du centre-ville sous le prétexte de la contamination des sols. Après avoir caractérisé à grands traits la ville de Lac-Mégantic et la catastrophe ferroviaire, nous nous arrêterons sur deux aspects de la contribution philanthropique, celle plus importante visant le rétablissement des personnes et celle orientée vers la reconstruction de la ville, moins déterminante. En conclusion, nous reviendrons sur ce que cette catastrophe nous apprend de la philanthropie dans une petite ville.

Une petite ville en stagnation démographique entourée de municipalités rurales en déclin

Lieu de séjour des Abénakis (un missionnaire jésuite s'y était rendu en 1646), Mégantic vient du mot abénaqui, « *namesokanjik* » qui signifie « lieu où se tiennent les poissons » (Tremblay, 1994). La Ville de Lac-Mégantic est située dans la partie nord-est de la région de l'Estrie (voir la carte 1). Elle est plus proche de la ville de Saint-Georges de Beauce, située dans la région Chaudière-Appalaches que de la ville de Sherbrooke, capitale administrative de l'Estrie¹. Elle est aussi située à proximité de la frontière du Maine et du New Hampshire. Même si le lac Mégantic pouvait être atteint par la rivière Chaudière à partir de Québec et par la rivière Kenebec à partir de l'Atlantique, c'est le chemin de fer qui a rendu possible l'érection du village de Mégantic en 1885².

Carte 1 : Région administrative de l'Estrie : Lac-Mégantic dans la MRC Le Granit) (ISQ, 2017 :3)



Sources : Données sur l'hydrographie et les limites administratives: ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Système sur les découpages administratifs, juin 2017. Données sur le réseau routier : Adresses Québec, juillet 2017.

¹ Par la route, la Ville de Lac-Mégantic est située à 71 km de Saint-Georges et à 103 km de Sherbrooke.

² Mégantic sera le lieu de rencontre de deux chemins de fer : le chemin de fer international du Canadien Pacifique vers les maritimes et le Québec central vers Lévis.

Aujourd'hui, la population de cette ville³, qui s'élève à 5 647 habitants après avoir atteint plus de 6 000, est très homogène : la population immigrante ne représente que 1% de l'ensemble et la langue parlée est le français à 99% (Centris, 2016, Statistique Canada, 2017). La Ville de Lac-Mégantic est le chef-lieu de la MRC du Granit dont la population s'élève à 22 174 personnes réparties dans vingt municipalités habitées pour la plupart par moins de 1000 personnes, soit une zone à dominante rurale (ISQ, 2016 et 2017; Statistique Canada, 2017). Les municipalités qui entourent cette petite ville lui permettent d'être très accessible à environ 10 000 personnes, alors qu'elle est au centre de l'une des MRC à la fois la plus étendue et la deuxième moins peuplée de la région. En raison de sa localisation au sein de la MRC, la Ville de Lac-Mégantic constitue un pôle supra-local pour les commerces, les services professionnels et les services publics (ex. Centre d'études collégiales, Centre hospitalier, polyvalente).

Comparativement à l'ensemble du Québec, la MRC du Granit compte moins de jeunes de 20 ans que de personnes de 65 ans et plus et une population moins scolarisée (-3,3%) (Bernier, 2017 : 2; Ladouceur, 2016 : 21). On y retrouve une économie de ressources naturelles, soit le granit (miné et manufacturé sur place) et le bois en partie transformé (panneaux à particules et le meuble) avec quelques entreprises manufacturières tournées vers l'extérieur. La MRC et son chef-lieu ne retiennent que faiblement les jeunes. Si le taux de chômage autour de 4% est très bas, il révèle néanmoins une faible attractivité, d'où un manque de main d'œuvre. Ces caractéristiques expliquent au moins en partie que la ville affiche un indice de vitalité économique négatif (-2,3 en 2014) proche de celui de la MRC qui est de -3,3 (Ladouceur, 2016 : 21). Enfin, avant la catastrophe ferroviaire de la nuit du 5 au 6 juillet 2013, l'avenir de la ville paraissait problématique en raison du déclin de la population, une tendance lourde comme le constatait le directeur du Bureau de la reconstruction : « Lac-Mégantic était au bord du gouffre avant la tragédie » (Stéphane Lavallée, cité par Lachance, 2016)⁴.

En revanche, la ville de Lac-Mégantic est assez bien pourvue au plan philanthropique avec 72 associations, clubs sociaux et OBNL, 3 fondations et environ 2 000 bénévoles, soit 35% de la population. « Pas besoin d'être riche, pour être philanthrope », comme l'expliquait Caroline Laroche-Roy dans sa présentation au Sommet de l'Institut Mallet en 2017. Cependant, l'ex-mairesse relevait aussi la diminution des dons en argent, la difficulté de recrutement des clubs sociaux et l'éclatement des formes de la philanthropie, mais n'en constatait pas moins la pluralité des formes d'engagement et d'activités : « culture, loisirs, environnement, bibliothèque, événements, santé, éducation et communautaire ». Sur son site web, la Ville de Lac-Mégantic identifie une vingtaine d'organismes communautaires qui offrent des services aux personnes (service de garde, aide à domicile, centres de femmes, maison de jeunes, personnes handicapées, santé mentale, insertion sociale) mais aussi des services dans le transport collectif, le recyclage et l'environnement. La Corporation de développement communautaire (CDC) regroupe une dizaine d'organismes communautaires à qui elle offre

³ D'après le recensement de 2016 de Statistique Canada ; en 2011, la population s'élevait à 5 932 (Statistique Canada, 2017).

⁴ Stéphane Lavallée ajoutait : « C'était une ville en voie de dévitalisation. Ça avait été mesuré par le gouvernement du Québec. On sentait qu'il y avait une perte d'élan du développement économique. On avait une population qui s'appauvriissait malheureusement » (Lachance, 2016).

du soutien tout en favorisant la participation citoyenne, l'éducation populaire et la concertation entre les organismes.

Enfin, immédiatement après la catastrophe ferroviaire de la nuit du 5 au 6 juillet 2013, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a créé un Fonds Avenir Lac-Mégantic⁵ pour favoriser la reprise économique et la reconstruction du centre-ville. La ville a alors été reconnue par l'Agence du Revenu du Canada (ARC) pour donner des reçus de charité à ceux et celles qui contribueraient à ce fonds. En 2018, ce Fonds a reçu 4,5 millions \$ provenant non seulement des résidents mais aussi de 9 000 donateurs et donatrices du Canada et d'ailleurs dans le monde. Ce fonds est administré par des élus, des fonctionnaires et des citoyens (Nadeau, 2018).

La plus grande tragédie ferroviaire au Canada

L'ampleur de la catastrophe ne doit pas être minimisée, comme l'a bien expliqué l'ex-mairesse lors du sommet. Il s'agit de la plus grande tragédie ferroviaire au Canada, un train formé de 72 wagons-citernes contenant 7,7 millions de litres de pétrole brut qui déraille en plein centre-ville à une vitesse de 105 km à l'heure. On est en présence d'une grande catastrophe humaine, sociale, économique et environnementale, une « catastrophe attendue » qui aurait pu être évitée et qui était parfaitement prévisible (Saint-Cerny, 2018 : 59 à 72). D'un point de vue humain : 47 personnes décédées, 28 orphelins, 72 familles endeuillées, au moins 2 suicides, 2 000 personnes évacuées, soit plus du tiers de la population. Des pertes matérielles très élevées : 80 bâtiments et une centaine d'unités d'habitation disparus ou détruits, 112 places d'affaires touchées, 115 ménages délogés. Des pertes personnelles incommensurables : perte d'un proche, d'une maison, d'un emploi et « des impacts à court, moyen et long terme sur la santé physiologique et la santé mentale » (Bouchard-Bastien et Brisson, 2017 : 1). Comme chef-lieu de la MRC du Granit, le centre-ville représentait un repère très significatif pour la population, c'était « un lieu de rencontre et de rassemblement », là où « les gens se retrouvaient pour travailler, fraterniser, se divertir, magasiner ou simplement flâner au bord du lac » (Roy Laroche, 2016 : viii).

À la fin de l'état d'urgence, « la majorité des participants ont constaté que leur milieu de vie (...) était perturbé à long terme » (Ibid). Dans cette perspective, Danièle Maltais et Céline Marin (2016 :1) considèrent que la tragédie du Lac-Mégantic aura marqué l'histoire du Québec comme ce fut le cas des Inondations au Saguenay en juillet 1996 et du Verglas en Montérégie en juillet 1998. On comprend que « cette tragédie a interpellé les citoyens de tout

⁵ Sur le site de la Ville de Lac-Mégantic, on retrouve les rapports financiers de ce fonds pour 2014, 2015 et 2016 de même que la liste des bénéficiaires (réclamations des familles) (voir : <http://www.ville.lac-megantic.qc.ca/services-aux-citoyens/finances/fonds-avenir-lac-megantic/>). À ne pas confondre avec le fonds plus récent mis sur pied par le gouvernement du Québec, Le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic relevant du Ministère Économie et Innovation, Direction régionale de l'Estrie. Ce fonds, qui est réservé au financement de projets situés sur le territoire de la Ville de Lac-Mégantic, est relié à une Table de diversification qui comprend des représentations du Ministère de l'Économie et de l'Innovation, des représentants de la ville et des organismes de la MRC du Granit et de la région (voir : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/fonds-daide-a-leconomie-de-lac-megantic/>).

le Québec, de tout le Canada et de partout dans le monde » (Roy Laroche, 2016 : x). Des contributions significatives viendront de l'extérieur comme les deux projets suivants en témoignent : le projet Le Colibri⁶, maison des énergies, résulte d'une entente de partenariat de la Ville de Lac-Mégantic avec le Pôle Innovations Constructives, situé dans la région Rhône-Alpes; une campagne publicitaire dont le matériel a été réalisé par un studio italien de réputation internationale qui a signé quatre images sous le thème « Une ville à cœur ouvert » pour la campagne de la reconstruction du centre-ville⁷ (Ville de Lac-Mégantic, 2017).

Divers arrimages et partenariats se sont imposés entre les institutions publiques et les acteurs philanthropiques, communautaires et privés pour répondre à un état d'urgence, puis pour des réalisations à moyen ou long terme comme c'est le cas du rétablissement des personnes et de la reconstruction du centre-ville. Lors de la catastrophe, « très rapidement, des policiers, des pompiers, des infirmières et des travailleurs sociaux se sont rendus sur les lieux pour assurer la sécurité physique et psychologique des victimes directes et indirectes » (Roy-Laroque, 2016 : VIII). Puis, dans les jours suivants, « différentes interventions tant curatives que préventives ont été mises en place » par « les organismes publics et communautaires de Lac-Mégantic, de l'Estrie et de plusieurs autres municipalités du Québec », dont l'Union des municipalités et la Fédération Québécoise des municipalités qui ont donné plus de 800 000\$ (Ibid).

Malheureusement certaines interventions de l'extérieur dans le domaine de la santé publique et dans celui de l'environnement n'ont pas toujours été bien arrimées avec celles des acteurs locaux, à commencer par la transparence pour l'information concernant la nature et la quantité du déversement pétrolier et l'étendue de la contamination des sols et de l'eau (Saint-Cerny, 2018 : 216 à 226). De plus, cette tragédie a été assombrie par les interventions des promoteurs plus préoccupés de leurs propres intérêts financiers que du bien-être de la population touchée, sans oublier des interventions encore carrément inacceptables dont celle des fameux « *ambulance chasers* » (chasseurs d'ambulance) du Texas qui réussiront à piller les indemnités d'une quarantaine de victimes en s'accaparant environ la moitié des 40 millions de dollars prévus, avec l'aide d'un avocat québécois qualifié de « vautour »⁸ (Saint-Cerny, 2018 : 2014). Au terme de ce désastre, aucun coupable et aucun responsable ne seront clairement identifiés. Aucune commission d'enquête ne sera créée pour faire la lumière sur la responsabilité des entreprises concernées et sur les failles des mécanismes de

⁶ Comme indiqué sur le site de la Ville de Lac-Mégantic, le 5 décembre 2014, « La Ville de Lac-Mégantic et le Pôle Innovations Constructives, situé dans la région Rhône-Alpes, en France, ont signé une charte de partenariat sur le projet de construction d'un bâtiment modèle en développement durable, au centre-ville de Lac-Mégantic » (Ville de Lac-Mégantic, 2014; Le Colibri, 2015). Voir également le site du projet : <https://le-colibri-lac-megantic.com/>

⁷ Pour chacune des images, la thématique varie avec d'abord « Une ville à cœur ouvert », puis « Se reconstruire à cœur ouvert », « Se ressourcer à cœur ouvert » et enfin « Se développer à cœur ouvert » (Ville de Mégantic, 2017).

⁸ L'expression provient de : « Ici-Radio-Canada, « Le vautour de Lac-Mégantic. Enquête », journaliste Julie Fournier, 18 mars 2017 (voir : <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/site/segments/reportage/38195/lac-megantic>). Également l'épisode 2, 14 septembre 2017, Ici-Radio-Canada, « Le vautour de Lac-Mégantic. La suite » (<https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/site/segments/reportage/38195/lac-megantic>).

surveillance et de régulation pour éviter de telles tragédies⁹. Tout cela n'est pas de nature à réduire les souffrances de la population et encore moins leur méfiance à l'égard des pouvoirs publics et de plusieurs entreprises, *a fortiori* à l'égard de celles qui ont été associées aux expropriations considérées comme injustifiées (ce qui n'est pas le cas des expropriations pour contamination).

Pour mieux rendre compte de la diversité des intervenants et de la complexité des interventions dans le domaine philanthropique, nous distinguons les activités orientées vers le rétablissement des personnes de celles visant la reconstruction de la ville. Dans la réalité ces deux types d'opérations ne sont pas complètement séparées : certaines interventions visant le rétablissement des personnes contribueront à la reconstruction de la ville (ex. construction de bâtiments pour des services aux personnes) alors que la reconstruction du centre-ville favorisera le rétablissement des personnes en laissant entrevoir un avenir meilleur.

L'urgence première, le rétablissement des personnes

Au départ, le rétablissement des personnes directement touchées par la catastrophe a constitué la priorité des organismes voués à cette mission. La coordination des activités et des projets a été assurée principalement (mais non exclusivement) par la Croix-Rouge en liaison avec les institutions publiques et les acteurs locaux sur une période de cinq ans (2013 à 2018). Par ailleurs, la reconstruction du centre-ville a été coordonnée principalement par le conseil municipal et ne sera pas achevée avant 2023, soit 10 ans après la catastrophe, selon l'ex-mairesse (Présentation au Sommet). En 2018, le rétablissement des personnes ne semble pas complètement terminé : « un rétablissement plus long qu'un deuil normal, il y a eu trop de choses d'affectées en même temps » (Nadeau, 2018a).

Pour le rétablissement des personnes, la Croix-Rouge canadienne, section québécoise, a assuré la coordination des contributions philanthropiques comme en témoignent les rapports annuels de son implication au Lac-Mégantic (Croix-Rouge, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014). Ainsi, elle a contribué à la création du fonds d'aide au Lac-Mégantic qui a permis de recueillir 14,9 millions de dollars provenant d'une grande diversité de donateurs, principalement d'entreprises ayant des activités au Québec et, pour plusieurs d'entre elles, en mobilisant leurs employés ou leurs clients¹⁰. Pour répondre le plus adéquatement aux besoins et aux aspirations de la communauté, un comité consultatif a été mis sur pied lors de la création du fonds de soutien en juillet 2013. À cette fin, il comprend deux représentants de la Croix-Rouge du Québec et des administrateurs ou gestionnaires des principales institutions et organisations de Lac-Mégantic : Ville de Lac-Mégantic, Commission scolaire des Hauts-Cantons, Chambre de commerce du Lac-Mégantic, Ministère de la sécurité

⁹ Relevons ici que le dossier constitué par Anne-Marie Saint-Cerny membre de la Société pour vaincre la pollution (SVP) ne peut laisser personne indifférent (Saint-Cerny, 2018).

¹⁰ Les dons en argent les plus élevés proviennent principalement de grandes entreprises mais parfois aussi de leurs employés (Quebecor et ses employés), leurs clients (ex. Groupe Jean-Coutu et sa clientèle et les institutions financières) et leurs membres dans le cas de coopérative (ex. Desjardins et ses membres), sans oublier certains syndicats (Syndicat des Métallo) (Croix-Rouge, 2018 : 5).

publique, CSSS du Granit, Centre Local d'emploi (CLE) et Corporation de développement communautaire (CDC). Cette contribution philanthropique vise à compléter l'aide gouvernementale et les montants versés par les assurances à leurs bénéficiaires conformément à des engagements contractuels.

Dès le départ, il a été prévu que l'intervention pour le rétablissement des personnes se ferait en trois phases : une première d'urgence (réactions spontanées et réponses aux besoins les plus pressants), une deuxième pour des réponses à court terme, une troisième pour des réponses à moyen et long terme. Pour l'ensemble des phases, on retrouve neuf cibles avec comme premier principe, « donner priorité aux personnes les plus vulnérables ». Dans la première phase, celle de l'urgence, « l'aide aux sinistrés, aux évacués, aux travailleurs ayant perdu leur emploi et aux familles endeuillées incluant l'aide d'urgence » s'est imposée (4,2 millions \$, soit 28,2% des fonds recueillis y seront affectés). Les autres cibles comprennent l'aide spécifique aux entreprises pour les services, le soutien aux organismes à but non lucratif, le soutien à l'entrepreneuriat générateur d'emploi, le rétablissement et la reconstruction de la communauté, les projets de santé, les projets en milieu scolaire, la prévention et la préparation en vue d'urgence et le soutien à la communauté (Croix-Rouge, 2014a et 2018). Cinq ans après la catastrophe, on voit que l'aide est allée à 3 299 personnes (soit environ 58% de la population), 232 entreprises sinistrées, 17 organismes OBNL sinistrées, 56 projets soumis par des OBNL, 11 projets en santé, 21 projets en éducation, 109 projets dans le cadre spécifique d'entreprise et 11 projets de rétablissement de la communauté (Croix-Rouge, 2018 : 2). À partir d'une recherche approfondie mais critique, Anne-Marie Saint-Cerny mentionne à quelques reprises que la Croix-Rouge a été « efficace » et qu'elle a réalisé un « travail remarquable » (Saint-Cerny, 2018 : 247 et 269). De fait, un grand nombre des projets visant le rétablissement des personnes ont profité du soutien de la Croix-Rouge. De nombreux autres acteurs philanthropiques ont aussi fourni des dons d'argent nombreux et importants, mais aussi souvent, en plus, des dons de temps et d'expertise.

Les dons ayant contribué au rétablissement des personnes ont été divers, tels les spectacles réconfort donnés localement ou dans la province par la communauté artistique (orchestre symphonique, chanteurs et humoristes) et par le monde du sport professionnel, soit le Canadien de Montréal, le Club de soccer Impact de Montréal, les Alouettes et la Ligue canadienne de Football. De plus, de nombreux projets d'intervention ont eu lieu, notamment dans les milieux scolaires et de la santé, comme nous l'avons déjà indiqué. De plus, certaines réalisations durables visaient le rétablissement des personnes mais ont également contribué à la reconstruction de la ville, relevons les quatre suivantes où la Croix-Rouge était présente :

- La *Maison Cinquième Saison*, un centre de soins palliatifs, qui a été construit principalement au moyen de dons d'argent, de biens, d'expertise et de temps et qui a donné lieu plus récemment à la création d'une fondation philanthropique pour compléter le financement public accordé pour le fonctionnement de cette Maison ¹¹.

¹¹ Cette Maison a reçu 3,5 millions \$ en dons d'argent et de matériaux. Depuis son ouverture en 2013, elle a accueilli 240 personnes en fin de vie. Aujourd'hui, elle emploie 28 personnes soignantes et elle peut compter sur l'aide de 80 bénévoles (voir le site : <https://maisoncinquimesaison.org>). En 2017, avec la collaboration de

- *L'Habitation Gaétan-Lafontaine-et-Joanie-Turmel*, une coopérative de douze logements à prix modique, pour des personnes et familles sinistrées, dont la construction a débuté en juillet 2013 à l'initiative de la cohorte d'une vingtaine de jeunes entrepreneurs de l'École d'entrepreneuriat de Beauce¹² qui ont pris en charge le projet avec l'aide de 105 donateurs et partenaires, incluant la Société d'Habitation du Québec et la Ville de Lac-Mégantic (des investissements de 1,6 millions \$ en biens et services), la Croix-Rouge a contribué aux aménagements nécessaires pour rendre le bâtiment plus accessible aux personnes à faible mobilité (Collard, 2015).
- *La Maisonnée*, une maison pour des personnes adultes avec une déficience intellectuelle qui y vivront à la manière d'une famille (elles seront actives pour le quotidien et certaines pourront avoir une activité à l'extérieur) avec comme objectif secondaire d'apporter un répit à des personnes ayant le même handicap : ce projet, qui devait démarrer en 2013 au moment de la tragédie, a été relancé¹³ avec le soutien de l'Association pour l'hébergement des personnes handicapées de la MRC du Granit, du CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de la Croix-Rouge (cette dernière a payé toutes les fenêtres et portes de cette maison dont l'inauguration a eu lieu en mai 2017) (Collard, 2017); 4).
- *Le Concerto* (au départ CHIC II : Centre d'habitation et d'initiatives communautaires du Granit) constitue une réalisation récente, érigée dans le centre-ville en face de la gare patrimoniale, soit un immeuble de trois étages à vocation mixte comprenant 13 logements à prix abordable, un service de garde pouvant accueillir 42 enfants, une halte-garderie, un parc de jeux intérieurs pour enfants de 0 à 12 ans et une salle de réception pour les anniversaires d'enfants, dont le coût total est estimé à 3,7 millions \$ provenant à la fois d'acteurs philanthropiques et des pouvoirs publics¹⁴ (Martel, 2018 et 2018); sur le comité pilote de ce projet, on retrouve des représentants du CHIC du Granit, du CSSS, établissement du Granit, de La Constellation du Granit¹⁵, du CPE sous les étoiles et d'Entraide Habitat Estrie (L'Écho de Frontenac, 2018a).

la ville, une Fondation de la Maison Cinquième fondation a été créée pour compléter le financement public (MSSS de l'Estrie et Agence SSS de l'Estrie). Cette Fondation, qui a comme objectif de recueillir 5 millions \$, est présidée par l'ex-mairesse Caroline Roy-Laroche (Écho de Frontenac, 2018).

¹² Immédiatement après la catastrophe, cet engagement s'est imposé à la quatrième cohorte de jeunes entrepreneurs de l'École d'Entrepreneuriat de la Beauce d'autant plus qu'un ex-étudiant de cette École et sa conjointe ont péri dans l'incendie provoqué par le déraillement, d'où le nom de la coopérative : Habitation Gaétan-Lafontaine-et-Joanie-Turmel (Croix-Rouge, 2018a ; Collard, 2015).

¹³ Le projet avait obtenu le 5 juillet 2013, une subvention de la SADC et du CLD pour embaucher un agent de développement qui avait pour mandat de trouver le financement nécessaire.

¹⁴ La contribution philanthropique provient de la Fondation Louise et Jean-Paul Fontaine (300 000\$), le Centre d'habitation et d'initiatives communautaires du Granit (CHIC) propriétaire de l'immeuble (254 929\$), la Croix-Rouge (75, 000\$), une campagne de financement prévue devant s'élever à 900 000\$. La contribution provenant d'institutions publiques : la Ville de Lac-Mégantic (177 274\$), la Société d'habitation du Québec (840 000\$ pour la partie résidentielle, le programme Accès-Logis (766 865\$) et Rénovation Québec (73 200\$) pour un total de 1, 857 129\$ (à ce montant, il faudra ajouter les contributions possibles provenant de la garderie et la halte-garderie) (Portrait Constructo, 2018).

¹⁵ Cette OBNL qui a pour mission de favoriser, par une approche systémique globale prenant en compte tous les âges de la vie, le développement d'une vision et d'actions axées sur la consolidation, l'amélioration et la

La reconstruction du centre-ville : faible transparence, mais grande démarche de consultation des citoyens

Dès les premières heures de la catastrophe, les autorités de la Ville ont été en contact avec des représentants des deux paliers de gouvernement. Comme nous l'avons montré, le rétablissement des personnes et familles a constitué la priorité, mais les défis relevant de la reconstruction du centre-ville exigeaient également d'agir rapidement, soit le déversement du pétrole à circonscrire, la décontamination des sols, la reprise des activités, y compris le chemin de fer indispensable pour le fonctionnement de plusieurs entreprises, la relocalisation des personnes et des familles ayant perdu leur logement ou n'y ayant plus accès, le déplacement des services et activités commerciales dont les locaux avaient été détruits. Pour commencer à relever tous ces défis, il fallait une esquisse d'un plan de reconstruction de la ville, ce qui fut fait avec l'aide de consultants et des grandes entreprises concernées. Les autorités de la ville ont été rapidement approchées par des firmes de consultants, des promoteurs et les grandes entreprises directement concernées telles que Walmart, Canadian Tire, Pharmacie Jean Coutu, Métro, SAQ et autres. De nombreux contrats ont été accordés à des consultants et des sous-traitants pour le nettoyage et autres travaux, parfois sans appels d'offres (ou en multipliant les contrats de 25 000\$ et moins). La reconstruction de la ville a débuté très rapidement comme en témoigne le fait que le train ait pu reprendre ses activités le 20 décembre 2013, soit 132 jours après la catastrophe (Saint-Cerny, 2018 : 208 et 270).

Plan de reconstruction du centre-ville de Lac-Mégantic : centre-historique et deux extensions (promenade Papineau et quartier Fatima)



Bureau de la reconstruction, Lac-Mégantic : <http://reconstruction-lac-megantic.ca/documentation/les-cartes/>

Comment la Ville a-t-elle pu procéder aussi rapidement pour les expropriations sans grande contestation de la part des personnes et entreprises concernées ? La Ville de Lac-Mégantic s'est vu accorder, par une loi spéciale du gouvernement du Québec, la loi 57 adoptée le 19 septembre 2013, la compétence pour réaliser les expropriations qui s'imposaient en raison de la contamination des sols et de la nécessité d'un rétablissement rapide d'une vie supposément normale (Assemblée nationale, 2013)¹⁶. Cette loi, qui enlevait aux sinistrés tout pouvoir de contestation, a été qualifiée de loi matraque ou même d'arme de destruction massive (Veilleux, 2015; Saint-Cerny, 2018). La situation d'urgence et la complexité d'une telle reconstruction, combinées à la faible expertise de la Ville expliquent sans doute que les

¹⁶ Dans les notes explicatives en introduction, on peut lire : « La loi donne par ailleurs à la Ville le pouvoir de démolir tout bâtiment situé dans le périmètre de confinement délimité dans son programme particulier d'urbanisme et jugé impropre à l'habitation ou à l'exercice des activités qui y étaient exercées et permet, jusqu'au 1er janvier 2016, que la Ville puisse devenir propriétaire, dès l'inscription de l'avis d'expropriation, d'un immeuble qu'elle exproprie et qui est situé dans diverses zones délimitées dans le plan de zonage. » (Assemblée Nationale, 2013 : 2).

consultants, les promoteurs et les grandes entreprises des services aient joué un rôle souvent prédominant. Dès lors, avant même que la consultation des citoyens ne débute, un plan esquissé prévoit l'agrandissement du Centre-Ville dans deux directions différentes : l'une donnera la promenade Papineau et l'autre, une concentration des grandes entreprises commerciales dans le quartier Fatima situé sur la rive droite de la rivière Chaudière qui prend sa source dans le lac Mégantic (voir la carte réalisée plus tard).

Ce contexte explique au moins en partie certaines expropriations non justifiées pour des raisons de contamination et la destruction d'une quarantaine de bâtiments qui auraient pu être conservés. Pour certains citoyens et citoyennes, ces décisions représentent non seulement des blessures mais aussi un second deuil, celui de la perte définitive d'une partie du centre-ville et de ce que certains d'entre eux considèrent comme un patrimoine. Enfin, cela constitue un sérieux bémol à une démarche de consultation publique qui paraît autrement remarquable, comme nous le verrons maintenant. Ainsi, ce n'est qu'à partir de mars 2014, soit 9 mois après la catastrophe que sera constitué un Comité d'aménagement et de mise en œuvre (CAMEO) qui sera en activité jusqu'à juin 2015 alors qu'un Bureau de reconstruction sera créé à la fin de 2015 par le conseil municipal, à la demande des citoyens, avec un mandat de donner suite au plan d'aménagement pour la période 2016 à 2019¹⁷.

Le CAMEO a pour mandat de définir collectivement le plan de reconstruction, soit une vision avec de grands objectifs et un plan incluant des projets prioritaires (Ville de Lac-Mégantic, 2016 : 3; CAMEO, 2014 : 39). À cette fin, il sera en charge de la démarche de participation des citoyens, « Réinventer la ville ». Ce Comité est formé de représentants de la Ville de Lac-Mégantic, du milieu d'affaires et des résidents, de la MRC et de la région de l'Estrie, des gouvernements du Québec et du fédéral, de trois consultants et d'observateur¹⁸. Parallèlement à la démarche de participation, certaines études techniques ont été réalisées à l'initiative de la Ville et de ses partenaires dont la Fondation Rues Principales, d'autres ont été faites spontanément et bénévolement, telle la recherche sur la reconstruction du centre-ville réalisée par le Groupe de recherche-action sur le développement et l'aménagement régional (RADAR) de l'UQAM et la recherche réalisée par des étudiants en architecture de l'Université McGill sous la direction d'un professeur¹⁹ (Jemtrud, 2015). Enfin, la démarche « Réinventer la ville » a fait appel à l'expertise d'une OBNL, Convercité²⁰, pour

¹⁷ La création de ce bureau avait été souhaitée par les citoyens dans le cadre de la démarche Réinventer la ville. « Ils voulaient une organisation entièrement dédiée au projet de reconstruction, qui agira en partenariat avec les diverses parties prenantes : conseil municipal, citoyens, promoteurs, intervenants variés, etc » (Ville de Lac-Mégantic, 2018).

¹⁸ Au CAMEO, s'ajoutait un comité-conseil où l'on retrouve des représentants des élus municipaux, de la MRC et de la région, des fonctionnaires de la ville, trois consultants, des représentants du milieu d'affaires et des résidents. Dans le rapport d'étape d'octobre 2014, on retrouve les noms de tous les membres des comités (CAMEO, 2014 : 39).

¹⁹ Cette contribution a été facilitée par la Centre Magnétique, un centre d'entrepreneuriat, qui a été constitué comme OBNL en 2014 à Lac-Mégantic par deux étudiants de McGill, Bernard D'Arche et Cécile Branco (Voir le site de ce centre : <http://www.centremagnetique.ca/>)

²⁰ Convercité, qui a été fondée en 1994, a développé une expertise dans le domaine de l'urbanisme, notamment à partir d'une approche qui met à contribution les communautés locales, les promoteurs de projets urbains et les décideurs (voir le site : <https://convercite.org/>).

l'accompagnement de la participation citoyenne, démarche qui s'est terminée à la fin de 2015 (Bureau de reconstruction, 2015).

Selon trois membres de Convercité, « bien qu'elle ne soit pas parfaite, cette démarche (de participation) est exceptionnelle », (Bergeron, Riou et Lavallée, 2017 :52). Pour ces trois consultants soucieux de la participation citoyenne, trois raisons justifient une évaluation très positive: d'abord, le processus de participation a lui-même été validé par les participants, l'ampleur du processus de participation est remarquable et, enfin, l'attention accordée à la culture et à l'environnement est remarquable²¹. En 15 mois, 15 activités publiques ont été organisées pour « Réinventer la ville » : une assemblée publique pour lancer la démarche en mars 2014 avec 500 participants; des États-généraux ouverts à la population et deux réunions publiques du conseil municipal, les 11 mai et 1^{er} juin 2015. Entre le début et la fin de cette démarche, deux ateliers communautaires ont été organisés, avec 280 et 240 participants, une assemblée d'information et d'échange avec 300 participants, une charrette d'architecture et de design (60 professionnels dans le domaine venant de partout au Québec et des étudiants universitaires des niveaux maîtrise et doctorat, avec la participation d'une centaine de citoyens), et sept sommets thématiques pour identifier des projets de reconstruction avec un total de 280 participants (Bureau de reconstruction, 2015 : 6-7). Pour les ateliers communautaires, une soixantaine de citoyens ont été formés pour assurer l'animation (animateur-citoyen). Enfin, plusieurs moyens d'information et de communication mis en place ont favorisé un débat à l'échelle de la ville, révélant parfois la nécessité de s'en remettre à des compromis, à défaut de consensus²².

En ce qui concerne la vision et les grandes orientations, les diverses parties prenantes se sont entendues pour que le nouveau centre-ville soit « un milieu de vie animé, à échelle humaine, générateur d'activité communautaire et économique dans un cadre vert et durable » (CAMEO, 2014 : 21). Cette formulation rejoint d'autres éléments de vision où le centre-ville est présenté comme devant être à la fois un lieu identitaire, un espace économique et un milieu habité (Ibid : 6) avec des références à la culture, au développement durable et à l'attractivité. Un centre-ville avec des espaces communs, des voies de déplacement pour les piétons et les cyclistes; un centre-ville ouvert sur le lac, la forêt et les montagnes. Plus précisément, on retrouve six objectifs sous-jacents à cette vision dont les deux premiers sont : « reconstruire sans renier le passé » et, immédiatement après, « bâtir un avenir économique et social qui soit viable à long terme », donc ouverture sur l'avenir (Ibid :22). Ces

²¹ En témoigne la mention spéciale accordée à la Ville comme pratique exemplaire en 2016 à la deuxième édition du «Prix International CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis)- Ville de Mexico- Culture 21 » (Lavallée, 2017).

²² Parmi les moyens d'information qui permettent de suivre les débats voire les oppositions : 1- un site mis en place par la ville (Réinventer la ville.ca, ce site est maintenant fermé), 2- le *Bulletin Municipal* et une *Info-lettre* (de 2013 à 2017 : <http://www.ville.lac-megantic.qc.ca/publications/le-meg/>), 3- un groupe Facebook indépendant et critique de l'opération (Carré bleu : <https://www.facebook.com/lecarreslacmegantic/> toujours actif avec environ 2 500 personnes disant aimer ça), 4- une chronique bimensuelle dans le journal hebdomadaire de la région, *L'Écho de Frontenac*, animée par le Centre Magnétique à partir du 3 août 2015 (<http://www.echodefrontenac.com/> Voir : <http://blog.centremagnetique.ca/2015/08/03/petite-mise-a-jour-aout-2015/>).

objectifs sont suivis de principes d'aménagement touchant le développement durable²³, la relation au lac, la trame urbaine, la polyvalence des équipements et une masse critique pour l'achalandage.

Les sept sommets thématiques ont permis de proposer des projets concrets dont la priorisation s'est faite dans le cadre des États-généraux où les participants ont été appelés à choisir onze projets prioritaires sur les quelques dizaines identifiés. Ce plan d'action a été remis au Bureau de reconstruction avec le mandat d'en assurer la réalisation tout en respectant la vision, les objectifs et principes d'aménagement (Bureau de reconstruction, 2015 : 23 à 29). La dizaine de projets retenus se retrouve aujourd'hui sur le site web de la ville où ils sont regroupés en deux grandes catégories : les projets privés au nombre de six (principalement résidentiels) et les projets associatifs au nombre de cinq, ces derniers impliquant, au départ, au moins une quinzaine d'organisations sans but lucratif ou d'associations; d'autres devraient s'ajouter²⁴.

Enfin, à l'ensemble de ces projets proposés par les citoyens, il faut ajouter six projets d'aménagement public qui répondent également à l'esprit de la démarche citoyenne : 1- le Mémorial qui sera sur le site original du Musi-Café comme lieu de mémoire collective, 2- un Corridor vert, la tranchée ouverte par le feu entre le lieu du déraillement et le lac, 3- la Place publique, « une place publique à l'européenne », 4- le Parcours du temps, des sentiers multifonctionnels qui ceinturent le centre-ville avec 47 sculptures réalisées à Lac-Mégantic lors de trois symposiums tenus entre septembre 2014 et septembre 2015, 5- l'Allée piétonne et sa passerelle qui renforceront les liens entre les trois secteurs du centre-ville alors que la passerelle offrira une vue sur le grand centre-ville, le lac et les montagnes , 6- le Colibri, un bâtiment emblématique, lieu de rencontres et d'échanges et démonstrateur des savoir-faire environnementaux, un projet de solidarité France-Québec impliquant également une fondation privée (Bureau de reconstruction, 2015 : 20 à 23).

Dans la mise en œuvre du plan d'action pour la reconstruction, l'engagement citoyen et l'engagement philanthropique ont continué d'être présents comme le manifeste l'École d'été en architecture, Ateliers du Lac-Mégantic, qui s'est tenue de 2016 à 2018²⁵. Les professeurs et leurs étudiants (maîtrise et doctorat) en architecture ont mis leur expertise au service des citoyens pour la réalisation du plan d'action adopté par les États-généraux et ensuite par le

²³ Cette préoccupation était au cœur du rapport réalisé par les étudiants en architecture de l'Université de Mc Gill et aussi par le Centre Magnétique (Jemtrud, 2015)

²⁴ Les projets **privés** sont 1- Renaissance, un édifice commercial et résidentiel, 2- Projet résidentiel des Vétérans, 3- Visa-Beauté Santé Spa, 4- Vivacité, projet résidentiel pour individus et familles, sans mise de fonds initiale 5- Centre de savoir ICIM et 6- Projet hôtelier (à venir). Les projets **citoyens** sont 1- Réhabilitation d'une usine Billots Sélect qui abritera trois organismes : le Centre Magnétique, Espace Jeunesse et un Marché public; 2- Le Concerto, un complexe multifonctionnel comprenant 13 logements, une garderie, une halte-garderie, un parc de jeux intérieur pour jeunes, une équipe d'intervention de proximité et espace de parole citoyen; 3- Espace culturel : lieu de création culturelle et lieu de diffusion, salle de spectacle, salle d'exposition et locaux pour groupes et associations culturelles; 4- Toits verts : projet favorisant l'aménagement de toits verts et habités (rencontres), sur des immeubles publics et privés (voir l'onglet Les projets : <http://reconstruction-lac-megantic.ca/bureau-de-reconstructionmission-et-vision/plan-daction/#>)

²⁵ Ce projet a reçu le soutien financier des Fonds de Recherche du Québec, de la région Auvergne-Rhône Alpes et du Ministère de la Culture français.

conseil municipal. La première année (2016) de cette école d'été réunissait une vingtaine de professeurs et d'étudiants dans le cadre d'un partenariat franco-québécois entre la Ville de Lac-Mégantic et les trois universités suivantes, l'Université de Lyon²⁶, l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke. Les participants à cette école d'été ont alors travaillé « sur la vocation nouvelle de Billots Sélect et sur l'aménagement d'une passerelle qui reliera la rue Frontenac au Centre sportif Mégantic » de même que sur quatre projets déjà identifiés par les citoyens, y compris ceux inclus dans la reconversion de l'usine Billots Sélect (Ville de Lac-Mégantic, 2016a). Pour mieux s'intégrer à « la vie de la communauté, les étudiants sont hébergés dans des familles méganticoises pour la durée de leur séjour (gîte, déjeuner et souper) » (ibid). Pour la deuxième année (2017), on retrouve les mêmes intervenants, mais avec des mandats différents, soit entre autres « comment habiter la rive droite de la rivière Chaudière », site d'une ancienne usine, et « quelle forme donner à l'espace de mémoire sur le site de la tragédie de juillet 2013 ? », d'où des propositions conséquentes (Ville de Lac-Mégantic, 2017a). Pour la troisième année, le mandat consistait à imaginer le déploiement et l'évolution du nouveau centre-ville « sur les espaces laissés libres par la désaffectation des voies ferrées » (Ville de Mégantic, 2018a). Dans la proposition remise, deux idées forces d'imposent : relier le centre-ville à la forêt et à son lac et favoriser de nouvelles activités pour renforcer le dynamisme économique, social et culturel avec comme inspiration, l'idée de passer « d'un centre-ville 'de passage' » à un centre-ville 'de destination' », avec sept actions conséquentes (Ibid).

Enfin, il ne nous a pas été possible d'évaluer avec précision la contribution financière provenant de la philanthropie. Chose certaine, elle demeure plus modeste, mais plus flexible que celle provenant des pouvoirs publics. Ainsi, le fonds le plus important (orienté principalement vers le rétablissement des personnes et géré par la Croix-Rouge), qui ne s'élevait qu'à 14,9 millions \$, a servi par ailleurs à soutenir une multitude d'activités (ce fond incluait une contribution de 3 millions \$ du gouvernement fédéral). En revanche, la contribution financière des pouvoirs publics, qui a été utilisée pour le rétablissement des personnes et surtout pour la reconstruction, a atteint 242 millions \$ (29,9% provenant d'Ottawa, 67,1% du Québec et 2,9% du local et autres) dont 75 millions en mesures d'urgence (33,3% d'Ottawa et 66,7% du Québec) (Développement Économique Canada pour les régions du Québec, 2017 : 12)²⁷. Si l'on considère que le déplacement de la voie ferrée pour contourner la ville est actuellement estimé à 133 millions \$, la contribution totale des pouvoirs publics devrait atteindre 475 millions \$, sans doute plus, puisque l'estimé risque d'être dépassé. Enfin, les crédits d'impôt n'ont pas été comptabilisés.

²⁶ Le professeur Luc Bousquet de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon a été à l'initiative de ce projet (Ville de Lac-Mégantic, 2016a).

²⁷ La contribution du gouvernement fédéral provient de Sécurité publique Canada, soit 25 millions \$ pour mesures d'urgence et 47,5 millions \$ pour décontamination du Centre-ville, du lac et de la rivière Chaudière (Développement économique Canada, 2017 :12). La contribution du Québec provient de divers ministères : Ministère de la sécurité publique, avec 50 millions \$; Ministère du développement durable et de l'environnement, 47,5 millions \$ pour la décontamination; Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation 10 millions \$; Ministère des Affaires Municipale et l'Occupation du territoire 55 millions \$; du local, 4 millions \$ pour le Fonds Avenir Lac-Mégantic pour la reconstruction et de Croix-Rouge 3 millions \$. Les contributions des pouvoirs publics sont probablement plus élevées. Il faudra ajouter le coût de la voie ferroviaire pour contourner la Ville qui est estimé à 133 millions \$.

Bien que moins importante, la contribution financière de la philanthropie a néanmoins été présente dans la plupart des projets à partir de petits montants, mais elle s'accompagnait le plus souvent de dons non monétaires, soit des dons de biens, de temps et d'expertises souvent stratégiques. Si la présence des acteurs philanthropiques s'est d'abord manifestée dans les projets et les activités orientés vers le rétablissement des personnes, il est apparu qu'il n'existait pas de mur étanche avec la reconstruction du centre-ville. En somme, les efforts pour le rétablissement des personnes et pour la reconstruction du centre-ville ont révélé comment la philanthropie peut non seulement compléter les interventions des secteurs publics et privés, mais aussi établir des liaisons autour de projets bien définis pour des finalités relevant de l'intérêt général et du bien commun. Dans le cas du Lac-Mégantic, cela s'est manifesté dans la démarche « Réinventer la ville » avec des contributions de la part de professionnels et d'étudiants universitaires (d'au moins sept institutions universitaires) qualifiés en architecture et en gestion, notamment. Enfin, la reconstruction de la ville a aussi engendré des souffrances pour les personnes qui ont vu une partie de leur ville détruite par le feu et une autre détruite par inconscience voire même par cupidité.

Conclusion

La mobilisation des citoyens pour des dons d'argent, de biens, de temps et d'expertises en faveur des personnes et d'organisations touchées par le déraillement ferroviaire a été un révélateur du potentiel de la philanthropie, soit ses capacités d'intervention rapide et de partenariat avec les autres acteurs de l'écosystème urbain. Cinq ans plus tard, la philanthropie dans cette ville s'est professionnalisée, comme on a pu l'observer dans les campagnes de financement pour de nombreux projets, et elle s'est donnée en même temps une nouvelle identité à partir de nombreuses réalisations dépassant la seule réparation (même si cette dernière doit être prise en considération). Les acteurs philanthropiques se sont tournés vers l'avenir en s'ouvrant à des enjeux qui interpellent l'ensemble des citoyens, tels que des équipements collectifs, la qualité de vie et le développement durable. Il fallait faire preuve d'imagination pour penser autrement, soit un avenir orienté vers une croissance plutôt qualitative que seulement quantitative.

Cinq ans plus tard, cette petite ville semble bien promise à un avenir meilleur et durable. Désormais, elle devrait miser en priorité sur les personnes, devenir « une ville habitée et animée », mettre en place une économie plus diversifiée en liaison étroite avec le social, la culture et l'environnement. Dans cette perspective, la ville entend se distinguer par sa qualité de vie, sa culture et la beauté de son environnement immédiat, le fait d'être ouverte sur la forêt, le lac et les montagnes. Ce choix de reconstruction et de revitalisation s'est imposé à partir du dialogue et d'échanges entre les différents acteurs locaux, notamment les citoyens, les groupes communautaires et les organismes de bienfaisance. Cette stratégie est également celle que mettent en avant des experts dans le domaine pour repenser l'avenir des petites et moyennes villes en dévitalisation. Ainsi, Mark Seasons et Josuah Warkentin (2017 : 41), qui font partie d'un groupe ontarien de recherche sur les villes moyennes, écrivent :

"Where chronic slow/no growth or decline is established, it makes sense to shift the discourse from the traditional focus on growth (or slow growth/no growth/decline) to something quite different. It would be necessary to craft a new future for the community, based on a new definition of "growth" and "development." Growth would need to be framed in terms of personal growth and as a sense of individual and community wellbeing, achieved in the context of sustainability (Lewis & Donald, 2010) » (Seasons et Warkentin, 2017 : 41)."

Cette vision rejoint également celle mise en avant par des experts européens et par des réseaux comme celui de *Cittaslow*²⁸ qui « promeut une gestion municipale centrée sur la qualité de la vie, l'économie de proximité, le respect des paysages, en réaction aux zones commerciales et industrielles, à l'étalement urbain et au tout-voiture » (Van Cusem, Demulder, Roël, Arlé et Seaunay, 2012 : 24). En référence au mouvement des *Cittaslow*, ces experts ajoutent : « L'objectif est d'insuffler une dynamique à des villes où l'on mange bien, où l'environnement est sain, où l'économie est durable et le rythme de vie agréable » (Ibid).

²⁸ *Cittaslow* a été fondée en Italie en 1999 en s'inspirant du mouvement *slow food*, d'où l'idée de villes où il fait bon vivre, l'accent étant mis moins sur la lenteur que sur les aspects positifs que peuvent représenter le local et sa convivialité, la durabilité et la qualité de vie. Ceci dit, il semble qu'en dépit d'une charte de 70 critères répartis en sept domaines (qualité urbaine, agriculture, tourisme et artisanat, accueil, sensibilisation et formation, cohésion sociale et partenariats), la compréhension n'est pas identique parmi les villes certifiées (Mallet, 2018).

Or le 22 juin 2018, la Ville de Lac-Mégantic est devenue la première ville au Québec à être certifiée par le réseau de *Cittaslow* qui réunit 236 petites villes de moins de 50 000 habitants dans 30 pays sur tous les continents (Ville de Lac-Mégantic, 2018b). Comme l'explique Sandra Mallet (2018 : 11-12), le label de *Cittaslow* est recherché par les petites villes pour deux raisons opposées : pour certaines, il s'agit d'une « reconnaissance *a posteriori* d'actions déjà entreprises »; pour d'autres, au contraire, l'adhésion à *Cittaslow* est faite pour « servir de moteur à un ensemble d'actions à réaliser *a fortiori*, auxquelles il donne une ligne directrice ». On peut supposer que, pour la Ville de Lac-Mégantic, ces deux raisons se sont imposées pour demander une certification : d'une part, obtenir la reconnaissance d'un plan d'action et de projets en cours; d'autre part, recevoir un soutien pour aller plus loin dans la direction souhaitée par l'engagement citoyen et l'engagement philanthropique.

La contribution de la philanthropie a été majeure pour l'opération de rétablissement des personnes, même si cette dernière est loin d'être terminée. Cependant, ce qui nous semble plus nouveau sous l'angle de la philanthropie, c'est sa contribution en même temps à la reconstruction de la ville même si l'opération, « Réinventer une ville », est arrivée en retard et qu'elle n'a pu empêcher certaines décisions douteuses. Plusieurs éléments de la vision d'avenir et certains objectifs ont été apportés par des citoyens et des acteurs philanthropiques. Cette contribution a renforcé la préoccupation pour la qualité de vie, pour une « ville habitée et animée », pour le long terme et le rapport à l'environnement. Cette vision et ces choix ont également été portés par de nombreux professionnels et étudiants universitaires compétents dans le domaine qui venaient pour la plupart de l'extérieur de la petite ville²⁹. Dans ce contexte, la philanthropie a aussi apporté un intérêt nouveau pour l'innovation et l'entreprise sociale, des préoccupations qui vont au-delà de son champ traditionnel d'intervention (Boju, 2014).

Tout cela ne s'est pas réalisé sans tensions ni conflits comme le révèlent les divers médias locaux de l'époque et des études bien documentées (Saint-Cerny, 2018 ; Bouchard-Bastien et Brisson, 2017). Certaines décisions, telles que celles concernant la destruction d'une quarantaine d'édifices qui n'avaient pas été détruits par le feu, sont apparues injustifiées. Les acteurs les plus jeunes et certains professionnels ont soutenu avec enthousiasme la démarche « Réinventer la ville ». D'autres se sont opposés à ce rêve parce qu'il n'accordait pas suffisamment d'attention à la conservation du patrimoine et aux pertes des petits propriétaires trop faibles pour se défendre³⁰. Il est possible d'inventer un centre-ville sans grande contrainte sur un terrain vague, mais quand la ville existe déjà, même si une partie

²⁹ Cet intérêt était porté notamment par le Centre Magnétique qui a deux volets : un premier qui est un incubateur d'entreprise sociale et un second qui est un accélérateur qui fournit de l'accompagnement et de la formation. Dans ce dernier volet, on retrouve un programme co-créé avec le Pôle entrepreneurial de HEC MTL et du SAJE (Centre Magnétique, 2015).

³⁰ « On s'est fait niaiser (...). On nous berne. Il faudrait qu'on nous dise la vérité. L'exercice "Réinventer la ville" a été de la foutaise. On s'est fait niaiser par les promoteurs qui étaient derrière ça. Les gens ne voulaient pas qu'on détruise ce qui restait du centre-ville », croit Gilles Fluet, qui a réussi à éviter le train de quelques pieds, alors qu'il quittait le Musi Café lors du déraillement. « J'aurais pu être soufflé par l'explosion. » Un citoyen cité par Lachance (2017).

d'elle a été détruite, il n'est pas correct d'utiliser de faux prétextes pour répondre aux seuls intérêts des investisseurs. Sur ce point, les autorités de la ville ont été en partie dépassées pour réaliser une reconstruction et un agrandissement du centre-ville, une opération complexe qui dépassait leurs compétences et leur capacité de négocier avec des promoteurs apparemment mieux outillés et plus agressifs.

Cela dit, nous pouvons retenir que l'engagement citoyen et l'engagement philanthropique de la communauté et de l'extérieur ont apporté une contribution très significative au rétablissement des personnes, grâce en bonne partie à la coordination assurée par la Croix-Rouge (section québécoise). Pour la reconstruction de la ville, une organisation de coordination semblable, compétente, expérimentée et relativement indépendante des intérêts immédiats, n'existait pas. Les décisions stratégiques concernant le plan de la reconstruction avaient été arrêtées dans ses grandes lignes avant la démarche de consultation, ce qui n'a pas été révélé, d'où un déficit de transparence. Cette démarche de consultation a tout de même permis de préciser une vision misant sur la durabilité qui s'est imposée et matérialisée dans quelques projets emblématiques, tels plusieurs espaces communs, et une ouverture sur l'environnement naturel. Pour l'avenir, la Ville de Lac-Mégantic devrait devenir plus attractive et en même temps plus agréable pour ses citoyens et ceux des municipalités environnantes qui sont pour la plupart en situation de dévitalisation.

Bibliographie

ASSEMBLÉE NATIONALE (2013), Loi faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic, Québec, Éditeur officiel du Québec, 12 p.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2013C21F.PDF>

BERGERON, Julie, RIOU, Lea et Stéphane LAVALLÉE (2017), Réinventer la ville avec la communauté : les apprentissages de Lac-Mégantic, Convercité, 54 p.

<http://convercite.org/actualites/nouvelle-publication-reinventer-ville-communaute-apprentissages-de-lac-megantic/>

BERNIER, Pierre (2017), La vitalité économique du Québec, inégale d'une MRC à l'autre. L'urgence de donner un nouveau souffle aux communautés, Groupe Ambition

<https://forumqc.quebec/files/pdf/la-vitalite-economique-du-quebec-inegale-d-une-mrc-a-l-autre.pdf>

BOJU, Joseph (2014), « Reconstruire à l'heure de l'entrepreneuriat social », Le Devoir, 28

juin 2014 <https://www.ledevoir.com/societe/412206/reconstruire-lac-megantic-a-l-heure-de-l-entrepreneuriat-social>

BOUCHARD-BASTIEN, Emmanuelle et Geneviève BRISSON (2017), Changements sociaux et risques perçus à la suite de la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic. Rapport de recherche, Québec, Institut national de la santé publique du Québec, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, Octobre 2016, 70 p.

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2210_changements_sociaux_risques_percus_megantic_0.pdf

BUREAU DE RECONSTRUCTION DE LAC-MÉGANTIC (2015), Plan d'action 2015-2020, Lac Mégantic, 32 p.

http://reconstruction-lac-megantic.ca/wp-content/uploads/2016/02/plan_action_janvier2016_nouveau_logo-2.pdf

CAMEO (COMITÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN ŒUVRE) (2014), Réinventer la ville.

Plan directeur de reconstruction du Centre-Ville du Lac Rapport d'étape – octobre 2014, Lac Mégantic, 44 p.

http://reconstruction-lac-megantic.ca/wp-content/uploads/2014/11/GTR_13305_rapportcameo-final_2014-10-28_LR.pdf

CENTRE MAGNETIQUE (2015). A propos. Site web. <http://www.centremagnetique.ca/>

CENTRIS.CA (2016), Découvrez votre communauté (source : Recensement 2016, Statistique Canada) <https://www.centris.ca/fr/outils/profil-de-la-population/estrie/lac-megantic>

COLLARD, Claudia (2017), « La Maisonnée, ce lieu aux résidents chaleureux », *L'Écho de Frontenac*, 17 novembre 2017

<http://www.echodefrentenac.com/actualitedujour.asp?IdNouv=5334>

COLLARD, Claudia (2015), « Inauguration de l'Habitation Gaétan-Lafontaine-et-Joanie-Turmel », *L'Écho de Frontenac*, 2 juillet 2015.

<http://echodefrontenac.com/actualitedujour.asp?IdNouv=3615>

CROIX-ROUGE (2018), Lac-Mégantic, 5 ans après : au rythme du cœur et de la communauté, 6p. http://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/Dans-votre-collectivite/Quebec/Lac-Megantic-5-ans_FINAL.PDF

CROIX-ROUGE (2017), Lac-Mégantic, 4 ans après, 4 p.

<http://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/Lac-Megantic-4-ans-FINAL.pdf>

CROIX-ROUGE (2016), Lac-Mégantic, trois ans après, 4p.

<http://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/Where-We-Work/Canada/QC/LacMegantic3ansFR-finalcomplet.pdf>

CROIX-ROUGE (2015), Lac-Mégantic, deux ans après

<http://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/Where-We-Work/Canada/QC/download.pdf>

CROIX-ROUGE (2014), Lac-Mégantic, un an après, 8 p.

<http://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/Where-We-Work/Canada/QC/lac-megantic-1-an-apres.pdf>

CROIX-ROUGE (2014a), Programme d'aide en soutien d'aide à Lac-Mégantic, 8 p.

<http://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/Where-We-Work/Canada/QC/lac-megantic-programme-aide-juillet-2014.pdf>

D'ARCHE, Bernard et Cécile BRANCO (2017), « À propos de l'ancien bâtiment de Billots Sélect », *L'Écho de Frontenac*, Lac-Mégantic, 28 septembre 2017.

<http://www.echodefrontenac.com/actualitedujour.asp?IdNouv=5206>

DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC (2017), Évaluation de mi-parcours de l'Initiative de relance économique pour Lac-Mégantic,

Ottawa, Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique et

Ministre responsable de DEC, 20 p. [https://www.dec-ced.gc.ca/docs/evaluation-initiative-](https://www.dec-ced.gc.ca/docs/evaluation-initiative-megantic-fr.pdf)

[megantic-fr.pdf](https://www.dec-ced.gc.ca/docs/evaluation-initiative-megantic-fr.pdf)

GERMAIN, Daniel (2018), « Lac-Mégantic, un nouveau souffle », *Les Affaires*, 6 juillet 2018-

<http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/lac-megantic-un-nouveau-souffle/603672>

HALLÉE, Anne-Julie (2014), « Avenir du centre-ville : les citoyens auront voix au chapitre », *L'Écho de Frontenac*, 6 mars 2014

<http://www.echodefrontenac.com/actualitedujour.asp?IdNouv=2788&ladata=>

ISQ (2017), Estrie. Bulletin statistique régional. Édition 2017. Québec, ISQ, 39 p.
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2017/05-Estrie.pdf>

ISQ (2016), Bulletin statistique régional. Édition 2016. Estrie, Québec, Institut de la statistique du Québec, 41 p.
<http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/profils/bulletins/2016/05-Estrie.pdf>

JEMTRUD, Michael (Dir.), (2015) Un lac Mégantic Durable : une vision McGilloise?, Montréal, McGill, Centre Magnétique, RAIC/IRAC – Architecture Canada, 33 p.
<https://www.slideshare.net/CentreMagnetique/un-lac-megantic-durable>

KESTEMAN, Jean-Pierre (1985), Histoire de Lac-Mégantic, Ville de Lac-Mégantic, 349 p.

LACHANCE, Nicolas (2017), « Reconstruction amère du centre-ville de Lac-Mégantic », Le Journal de Québec, 6 juillet 2017
<https://www.journaldequebec.com/2017/07/06/reconstruction-amere-au-centre-ville-de-lac-megantic>

LACHANCE, Nicolas (2016), « Empêcher Lac-Mégantic de mourir », Les Affaires, 6 juillet 2016
<https://www.journaldequebec.com/2016/07/06/empecher-lac-megantic-de-mourir>

LA CONSTELLATIN DU GRANIT (2018), « Une mission élargie pour la région De la Constellation 0-5 ans à la Constellation du Granit! », Communiqué de Presse, Lac-Mégantic, La Constellation du Granit
<http://agirtot.org/media/489334/de-la-constellation-0-5-ans-a-la-constellation-du-granit.pdf>

LADOUCEUR, Stéphane (2016), « Indice de vitalité économique des territoires », Bulletin d'analyse, Québec, Institut de la Statistique du Québec, 41 p.
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/bulletin-indice.pdf>

LAVALLÉE, Stéphane (2017), « Culture 21. Agenda 21 de la culture. Reconstruire Lac-Mégantic », Bureau de reconstruction du centre-ville, Lac-Mégantic
http://www.agenda21culture.net/sites/default/files/files/good_practices/lacmegantic-def-fra.pdf

L'ÉCHO DE FRONTENAC (2018), « Création d'une fondation pour la Maison La Cinquième Saison », Écho de Frontenac, 5 juillet 2018
<http://echodefrentenac.com/actualitedujour.asp?IdNouv=5815>

L'ÉCHO DE FRONTENAC (2018a), « Début imminent pour le chantier du Concerto », 5 mai 2018, <http://www.echodefrentenac.com/actualitedujour.asp?IdNouv=5718>
 Le Colibri, Lac-Mégantic, 2015, 4 p. <http://reconstruction-lac-megantic.ca/wp-content/uploads/2016/12/Le-colibri-document-presentation-colibri-ecran-finale.pdf>

MALLET, Sandra (2018), « Le label Cittaslow et sa diffusion dans les communes françaises : la lenteur pour produire des espaces durables ? », *Territoire en mouvement, Revue de géographie et d'aménagement*, No 37, 19 p. <https://journals.openedition.org/tem/4173>

MALTAIS, Danielle et Céline LARIN (Dir.) (2016), *Lac-Mégantic. De la tragédie... à la résilience*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 472 p. (Préface de Colette Roy-Laroche et Pauline Marois)

MARCHAL, Christophe (2016), *Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic - Bilan mi-parcours de la mise en œuvre. Pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016*, Direction de la coordination, de l'évaluation et de la planification, Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).
https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/rapports/rapport_evaluation_programmes/bilan_mi-parcours_fonds_lac-megantic.html

NADEAU, Jacinthe (2018), « Près de 4,5 M\$ en dons au Fonds avenir Lac-Mégantic », *La Tribune*, 3 juillet 2018. <https://www.latribune.ca/actualites/estrie-et-regions/pres-de-45-m-en-dons-au-fonds-avenir-lac-megantic-0d39cfbc89b342b65fd7101188fd6548>

NADEAU, Jacinthe (2018a), « Lac-Mégantic : Il faut se souvenir par respect » *La Tribune*, 3 juillet 2018. <https://www.latribune.ca/actualites/estrie-et-regions/lac-megantic--il-faut-se-souvenir-par-respect--b335a7a987bb5742c7545d700114e733>

NADEAU, Jacynthe (2014), *Le Carré Bleu Lac-Mégantic dans les rues le 22 mars*, *La Tribune*, 5 mars 2014 <https://www.latribune.ca/archives/le-carre-bleu-lac-megantic-dans-les-rues-le-22-mars-7dabf82cba63e2194e58eaf751693ee1>

PORTRAIT CONSTRUCTO (2018), *Lac-Mégantic : début du projet Le Concert*, 4 juillet 2018 http://www.portailconstructo.com/actualites/lacmegantic_debut_projet_concerto

ROY-LAROCHE (2016), « Préface I », dans MALTAIS, Danielle et Céline LARIN (Dir.) (2016), *Lac-Mégantic. De la tragédie... à la résilience*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. VII-XI.

SAINT-CERNY, Anne-Marie (2018), *Mégantic : une tragédie annoncée*, Montréal, Ecosociété, 344 p.

SAINT-CERNY, Anne-Marie (2017), « Les tragédies sans fin de Lac-Mégantic », *A Babord, Revue sociale et politique*, no 68.g
<https://www.ababord.org/Les-tragedies-sans-fin-de-Lac-Megantic>

SEASONS, Mark et Josuah WARKENTIN (2017), « Community in transition : Planning for No-Growth, Slow Growth and Decline », in REEN MID-SIZED CITIES RESEARCH COLLABORATIVE (2017), *Leveraging Ontario's Urban Potential: Mid-Sized Cities Research Series*, Toronto, Evergreen, pp. 35-43.

STATISTIQUE Canada (2017), *Lac-Mégantic, V [Subdivision de recensement], Québec et Québec [Province]* (tableau). *Profil du recensement*, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 23 septembre 2018).

TREMBLAY, Danielle (1994), « Lac-Mégantic : Entre montagnes et rivières, une ville se raconte », *Continuité*, (59), pp. 38-42. <https://www.erudit.org/fr/revues/continuite/1994-n59-continuite1054131/108ac.pdf>

VAN CUTSEM, Michaël DEMULDER Charlotte, ROËLS, Corinne Arlé et Cécile DÉSAUNAY (2012), *La petite ville européenne en 2050 – Europa EU*, Bruxelles, Union Européenne. Comité des régions, 43 p. <https://cor.europa.eu/en/engage/studies/Documents/petite-ville-europeenne-2050.pdf>

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (2018), Bureau de la reconstruction. Mission et Vision. <http://reconstruction-lac-megantic.ca/bureau-de-reconstructionmission-et-vision/mission-et-vision/>

VEILLEUX, André (2015), « Lac-Mégantic : des sinistrés sans pouvoir de contestation », *La Tribune*, 26 juillet 2015. <https://www.latribune.ca/opinions/lac-megantic--des-sinistres-sans-pouvoir-de-contestation-13fa4b85a70b55e8e14347493124ba49>

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (2018a), *Les Ateliers du lac 2018 : le centre-ville inspire les étudiants*, Lac-Mégantic, Bureau de la reconstruction <http://reconstruction-lac-megantic.ca/ateliers-lac-2018-centre-ville-inspire-etudiants/>

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (2018b), « Lac-Mégantic, ville où il fait bon vivre – Première ville certifiée Cittaslow au Québec. Communiqué », Lac-Mégantic, Bureau de reconstruction <http://reconstruction-lac-megantic.ca/lac-megantic-ville-vivre-premiere-ville-certifiee-cittaslow-quebec/>

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (2017), *Lac-Mégantic, une ville à ciel ouvert*, <https://www.ville.lac-megantic.qc.ca/lac-megantic-une-ville-a-coeur-ouvert/>

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (2017a), *Les Ateliers du Lac 2017 – Des inspirations pour se reconstruire*, Lac-Mégantic, Bureau de la reconstruction <http://reconstruction-lac-megantic.ca/ateliers-lac-2017-inspirations-se-reconstruire/>

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (2016), « Un outil essentiel pour la reconstruction et la relance - Ouverture officielle du Bureau de reconstruction du centre-ville de Lac-Mégantic », Lac-Mégantic, Bureau de reconstruction du Centre-Ville, Communiqué. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/un-outil-essentiel-pour-la-reconstruction-et->

[la-relance---ouverture-officielle-du-bureau-de-reconstruction-du-centre-ville-de-lac-megantic-567099081.html](http://www.ville.lac-megantic.qc.ca/la-relance---ouverture-officielle-du-bureau-de-reconstruction-du-centre-ville-de-lac-megantic-567099081.html)

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (2016a), Une première école d'été en architecture à Lac-Mégantic
<http://www.ville.lac-megantic.qc.ca/une-premiere-ecole-dete-en-architecture-a-lac-megantic/>

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (2016b), La proposition en résumé. Atelier du Lac
<http://reconstruction-lac-megantic.ca/wp-content/uploads/2016/01/Les-propositions-des-Ateliers-en-r%C3%A9sum%C3%A9.pdf>

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (2014), Entente de partenariat sur le projet Le Colibri »,
<https://www.ville.lac-megantic.qc.ca/entente-de-partenariat-sur-le-projet-le-colibri/>

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (2014), « Une démarche rassembleuse. Réinventer la ville », Bulletin Municipal, Vol. 11 no 8, pp. 7-10. http://www.ville.lac-megantic.qc.ca/wp-content/uploads/2016/07/LeMeg_decembre_2014-version-finale.pdf



institut Mallet

Pour l'avancement
de la culture philanthropique

Institut Mallet
945, rue des Sœurs-de-la-Charité
Québec, Québec
G1R 1H8

